

Séance du 17 avril 2020

Organisée par la voie d'une consultation électronique

Débats par échanges d'écrits du 14 avril 2020 à 12h10 au 16 avril 2020 à 12h10 suivis d'une période de vote à distance du 16 avril 2020 à 12h10 au 17 avril 2020 à 12h10.

Cette consultation du conseil du collégium à distance est régie par :

- l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, notamment l'article 3 ;
- l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment l'article 2 ;
- l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment l'article 2 ;
- le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

DÉLIBÉRATION INTERFACE 2020/04/17

Point unique de l'ordre du jour :

MODIFICATION DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2019/2020 DE L'ISFATES

Documents transmis aux membres du conseil

Délibération :

Les membres du conseil de collégium INTERFACE approuvent les modalités de contrôle des connaissances 2019/2020 de l'ISFATES modifiées en contexte de crise sanitaire exceptionnelle.

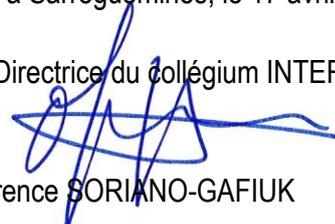
Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	21
<i>Quorum requis</i>	11
Nombre de votants	15
Nombre de refus de vote	0
Nombre d' ABSTENTION(S)	0
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre de voix POUR	15



Fait à Sarreguemines, le 17 avril 2020.

La Directrice du collégium INTERFACE


Florence SORIANO-GAFIUK